



REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Marchés Publics de Fournitures Courantes et Services

Maître d'ouvrage :

UNIVERSITE DE RENNES
Direction des affaires financières et de la politique d'achat
Pôle des Achats
2, rue du Thabor
CS 46510
35043 RENNES CEDEX

Objet du marché :

Fourniture de services d'enlèvement des déchets de l'Université de Rennes

Etabli en application du code de la commande publique
(ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret 2018-1075 du 3 décembre
2018)

La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Appel d'offres ouvert européen en application du code de la commande publique
Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5

Date et heure limites de remise des offres :

Le jeudi 16 avril 2026 à 11H30 (heure de Paris)

Référence Consultation : 2026008AOS

- Version établie en date du 16/03/2026

Attention : réponse électronique imposée sur la plate-forme Place

SOMMAIRE

1. PRESENTATION	3
2. OBJET DU MARCHE	3
3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3.1 NATURE DE LA PROCEDURE	5
3.2 DECOMPOSITION DU MARCHE	5
3.3 FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE	5
3.4 MODE DE REGLEMENT.....	6
3.5 VARIANTE	6
3.7.1 Variantes pour prestations alternatives.....	6
3.7.2 Variantes pour prestations supplémentaires (ou Options)	6
3.6 FORME DU MARCHE	6
3.7 DUREE DU MARCHE	6
3.8 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.9 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	7
3.10 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	7
3.11 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) 7	
3.12 VISITE DES LIEUX.....	7
3.13 MARCHE COMPLEMENTAIRE POUR REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES	7
4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
4.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION	8
4.2 PIECES CANDIDATURE	8
4.3 PIECES OFFRES	9
5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	9
5.1 DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	10
5.2 REMISE DES PLIS DE MANIERE DEMATERIALISEE	10
6. JUGEMENT DES OFFRES	11
6.3 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :	11
6.3.1. POUR LES LOTS 1 A 3.....	11
6.3.2. POUR LE LOT 4	Erreur ! Signet non défini.
6.4 MODALITES D'ATTRIBUTION :	13
7. LITIGES	13
8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	14

1. PRESENTATION

L'UNIVERSITE

Depuis janvier 2023, l'Université de Rennes 1 s'est transformée en Université de Rennes, un établissement public expérimental (EPE).

C'est un établissement pluridisciplinaire porteur d'une mission de service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Ouverte sur l'Europe et le monde, au cœur de la Région Bretagne et en lien avec Rennes Métropole et son écosystème, l'Université de Rennes est bâtie sur une histoire commune et les atouts de ses membres fondateurs.

Elle poursuit une ambition : relever les grands défis sociétaux d'un monde en transition en particulier dans les domaines de l'environnement, de la santé globale et du numérique.

L'université en chiffres * :

- 4 500 personnels
- 37 200 étudiantes et étudiants
- 9 campus
- 3 stations expérimentales
- 37 unités et structures de recherche

* Chiffres de janvier 2023

LA DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE

La **Direction de l'Immobilier et de la Logistique (DIL)**, est une direction multi-activités placée sous l'autorité de la direction générale des services de l'Université de Rennes.

C'est un service central et support de l'établissement, qui accompagne l'ensemble de la communauté universitaire ainsi que ses partenaires dans l'exercice de leurs activités quotidiennes.

Opérationnelle depuis septembre 2019, la DIL compte environ 150 agents et a pour missions de :

- assurer l'ensemble des opérations logistiques nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement,
- faire fonctionner et exploiter de manière optimale le patrimoine immobilier des sites rennais,
- entretenir et maintenir l'ensemble des bâtiments et des espaces extérieurs des sites rennais,
- piloter les projets immobiliers de l'université et les opérations de travaux,
- construire des schémas prospectifs pour le patrimoine et élaborer la stratégie immobilière,
- valoriser le patrimoine immobilier universitaire,
- coordonner les activités relatives à la sécurité incendie, la surveillance et la sûreté des personnes et des biens,
- réaliser des travaux de reprographie, de création graphique et gérer les moyens d'impressions.

Côté patrimoine, l'ensemble des sites universitaire (ex. Université de Rennes 1) représentent environ **323 000 m² de surface de plancher, 148 hectares de foncier et plus de 110 bâtiments.**

2. OBJET DU MARCHÉ

Le marché est régi par le Cahier des Clauses Administratives Particulières **2026008AOS CCAP**, est un marché de services pour la réalisation des prestations suivantes : **Fourniture de services d'enlèvement des déchets de l'Université de Rennes**

Lieu d'exécution des prestations :

N° de site	Désignation	Adresse
00	Campus de Rennes : Beaulieu Campus Scientifique et Technologique de Beaulieu	263 avenue du général Leclerc CS 74205 35042 Rennes
17	Campus de Rennes : Beaulieu IUT de Rennes	3 Rue du Clos Courtel CS 20602 35706 Rennes CEDEX 7
01	Campus de Rennes : Villejean Campus Santé de Villejean	2 Avenue du Professeur Léon Bernard CS 34317 35043 RENNES CEDEX
02	Campus de Rennes : Centre - Thabor Présidence de l'Université de Rennes	2 rue du Thabor CS46510 35065 Rennes
03	Campus de Rennes : Centre - Jean-Macé Faculté de droit et sciences politiques	9 rue Jean Macé CS 54203 35708 RENNES CEDEX 7
03	Campus de Rennes : Centre - Jean-Macé IGR-IAE	11 rue Jean Macé CS 70803 35708 RENNES CEDEX 7
04	Campus de Rennes : Centre - Hoche Faculté des Sciences Economiques	7 place Hoche CS 86514 35065 RENNES CEDEX 7
91	Cité Internationale	1 Place Paul Ricœur 35000 Rennes
07	Station Biologique de Paimpont	Beauvais 35380 Paimpont
18	IUT de Saint-Malo	Rue de la Croix Désilles CS 51713 35417 Saint Malo
21	IUT de Saint-Brieuc	18 rue Henri Wallon B.P. 406 22004 Saint Brieuc
19	IUT de Lannion	Rue Edouard Branly BP 30219 22302 Lannion
20	ENSSAT de Lannion	6 rue de Kerampont CS 80518 22305 Lannion

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 NATURE DE LA PROCEDURE

Appel d'offres ouvert européen en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés susvisés de la présente consultation est le CCAG-FCS :

CCAG « Fournitures Courantes et de Services » (Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services – publié au JORF du 1er avril 2021), réputé connu des candidats et non fourni au présent dossier de consultation.

Dépense annuelle estimée et non contractuelle :

- LOT 01 : 80.000 € H.T.
- LOT 02 : 20 000 € H.T.
- LOT 03 : 7 000 € H.T.
- LOT 04 : 50 000 € H.T.
- LOT 05 : 123 000 € H.T.

3.2 DECOMPOSITION DU MARCHE ET NOMENCLATURE CPV

La prestation fait l'objet de **5** lots traités par marchés séparés et définis comme suit :

- **LOT 01 : Collecte des déchets industriels banals**
- **LOT 02 : Collecte des déchets industriels banals par benne**
- **LOT 03 : Collecte et traitement des déchets cartons**
- **LOT 04 : Mise à disposition de conteneurs, enlèvement, transports et destruction des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)**
- **LOT 05 : Mise à disposition de conteneurs, enlèvement, transports et destruction des déchets chimiques**

Les références aux nomenclatures européennes « Vocabulaire Commun aux marchés publics » [CPV] associées à la présente consultation sont les suivantes :

CPV 90511000-2 : Services de collecte des ordures
 CPV 90511200-4 : Services de collecte des ordures ménagères
 CPV 90510000-5 : Élimination et traitement des ordures
 CPV 90513000-6 : Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux
 CPV 90512000-9 : Services de transport des ordures ménagères
 CPV 90513000-6 : Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux
 CPV 90520000-8 : Services relatifs aux déchets radioactifs, toxiques, médicaux et dangereux
 CPV 90523000-9 : Services d'élimination de déchets toxiques, excepté déchets radioactifs et sols contaminés
 CPV 90524400-0 : Services de collecte, de transport et d'élimination de déchets hospitaliers

3.3 FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE

Les candidats peuvent se présenter sous la forme de groupements d'opérateurs économiques, qu'il s'agisse d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire.

En application de l'article R.2142-23 du code de la commande publique, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant en qualité de mandataire de plusieurs groupements.

En application des articles R.2142-20 et R.2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur public.

Conformément à l'article 3.5 du CCAG-FCS, dans le cas particulier où le mandataire du groupement ne se conforme pas à ses obligations, le maître d'ouvrage le met en demeure d'y satisfaire.

Si cette mise en demeure reste sans effet, le maître d'ouvrage invite les membres du groupement à désigner, dans un délai de trente jours, un autre mandataire parmi eux. A défaut, et à l'issue du délai de trente jours courant à compter de la notification de l'invitation du maître d'ouvrage d'y procéder, le cocontractant exécutant la part financière la plus importante à réaliser d'ici la fin du marché à la date de cette modification devient le nouveau mandataire.

Cette substitution fait l'objet d'un avenant précisant notamment la nouvelle organisation du groupement ainsi que la nouvelle répartition des prestations et la rémunération afférente.

3.4 MODE DE REGLEMENT

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

3.5 VARIANTE

3.7.1 Variantes pour prestations alternatives

Les variantes portant prestations alternatives à l'initiative des candidats sont autorisées.

3.7.2 Variantes pour prestations supplémentaires (ou Options)

Le candidat peut proposer des variantes de prestations supplémentaires à son initiative.

3.6 FORME DU MARCHE

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum et intégrant un maximum, conformément à l'article R. 2162-4 2° du code de la commande publique.

Le montant maximum du marché, sur sa durée totale (soit 4 ans), pour chacun des lots, est fixé à :

- 500 000 euros HT pour le lot 1,
- 150 000 euros HT pour le lot 2,
- 50 000 euros HT pour le lot 3,
- 400 000 euros HT pour le lot 4,
- 900 000 euros HT pour le lot 5.

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande intégrant des prestations à prix mixtes.

Il s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande successifs, pendant la durée d'exécution des prestations, suivant les dispositions des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

3.7 DUREE DU MARCHE

L'accord-cadre entre en vigueur le 13 juin 2026 ou à compter de la date de sa notification, si celle-ci est postérieure au 13 juin 2026.

La durée initiale de l'accord-cadre est de 3 ans à compter de sa date de prise d'effet.

Il est prévu la possibilité d'une reconduction à la date anniversaire des marchés pour une durée d'une année supplémentaire par reconduction tacite, sans que la durée totale puisse excéder quatre (4) ans.

Sauf stipulation contraire, la reconduction prévue dans le marché est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

Toutefois, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas reconduire le(s) marché(s) concerné(s) en avisant le titulaire par recommandé avec accusé réception, deux mois minimums avant la date anniversaire des marchés.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.

3.8 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter **au plus tard 5 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.9 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.10 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) et son annexe 1 (CRT lots 1 à 3 et CRT lots 4 et 5)
- Un acte d'engagement (AE) (et ses annexes)
- Le CCAP, dans la version résultant des dernières modifications éventuelles, opérées par voie d'avenant
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures courantes et de Services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, publié au JORF du 1er avril 2021. Non fourni dans le dossier de consultation mais réputé être connu des soumissionnaires
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et leurs annexes applicables aux prestations objet du marché
- DC1 et DC2 à renseigner par les candidats souhaitant soumissionner hors dispositif DUME

3.11 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Conformément à l'article L.2132-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le Dossier de consultation par voie électronique sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou modifications apportées au Dossier de Consultation.

3.12 VISITE DES LIEUX

Les candidats sont informés que la visite sur site, pour prise de connaissance des lieux, de leurs abords et des contraintes liées au site, est obligatoire dans le cadre de cette consultation.

L'attestation de visite signée jointe au dossier est à joindre à l'offre.

Les différents candidats devront se présenter sur les 2 dates suivantes :

Lots 1-2-3 : le mardi 24 mars 2026 à 10h00

Lots 4-5 : le jeudi 26 mars 2026 à 10h00

A l'adresse suivante :

Campus de Beaulieu - **Bâtiment 20B**
263 Avenue du Général Leclerc
35042 Rennes Cedex

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Régis Goven

Référent déchets

Université de Rennes

Direction de l'Immobilier et de la Logistique

Pôle Logistique & Impression

+33 (0)6 75 00 99 46

regis.goven@univ-rennes.fr

3.13 MARCHÉ COMPLEMENTAIRE POUR REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES

Suivant les dispositions de l'Article R.2122-7 du code de la commande publique, les prestations pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, qui seront exécutées par l'attributaire de ce présent marché.

Les conditions d'exécution de ce marché seront les suivantes :

- consultation de l'attributaire du présent marché sur la base d'un descriptif technique des prestations à réaliser ;
- remise par l'attributaire du présent marché d'une offre de prix comportant une décomposition du prix globale et forfaitaire dans les délais fixés par le maître d'ouvrage ;
- les conditions administratives du nouveau marché seront celles figurant au présent CCAP.

Ce marché de prestations similaires pourra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché.

4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

4.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

En application de l'article R.2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme du document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par la Commission européenne, en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 (Plus de renseignements : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espdl>).

Si le candidat présente sa candidature sous la forme d'un DUME, ce dernier devra être rédigé en français.

Conformément aux dispositions en vigueur à compter du 01/04/18 pour les acheteurs publics, l'Université de Rennes acceptera le DUME transmis par voie électronique (eDUME) à partir de la plateforme des marchés PLACE, les autres modes de candidature décrits ci-après demeurant malgré tout utilisables.

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1 fourni aux candidats avec le présent dossier de consultation) à fournir par les candidats souhaitant soumissionner hors dispositif DUME ;
- Déclaration du candidat volet 1 (DC2 fourni aux candidats avec le présent dossier de consultation) à fournir par les candidats souhaitant soumissionner hors dispositif DUME ;

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2143-3 du code de la commande publique Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Le Pouvoir habilitant le signataire à engager la société candidate ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

4.2 PIECES CANDIDATURE

Il s'agit des pièces relatives à la qualité, la capacité sociale de l'entreprise telles qu'énumérées aux articles R.2143-5 à R.2143-12 du code de la commande publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, à savoir :

– Pièces d'appréciation économique et financière :

- Bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

– Pièces d'appréciation technique et professionnelle :

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- **Les attestations délivrées au candidat par les autorités préfectorales relatives au transport de déchet et/ou de matières dangereuses (attestations à jour et/ou en cours d'agrément) notamment :**
 - la copie d'autorisation préfectorale de négoce et de transport de déchets et sa date de validité,
 - la copie d'autorisation préfectorale de la société de traitement des déchets et sa date de validité,
 - la copie d'autorisation de stockage et de traitement des déchets ;
- Les documents demandés à l'article 6 au CCTP.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4.3 PIÈCES OFFRES

Un projet de marché comprenant :

- Un **Acte d'engagement avec ses annexes et notamment le BPU au format Excel** fourni au présent dossier renseigné par le candidat.
- Un **mémoire technique** comportant à minima les éléments demandés dans **cadre de réponse technique en Annexe 1** du présent règlement de consultation soit :
 1. Organisation et qualité du service
 2. Conformité réglementaire et sécurité
 3. Suivi et accompagnement
 4. Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (DDRSE)
- Le **cadre de réponse technique (CRT) en Annexe 1** du présent règlement de consultation
 - CRT lots 1 à 3
 - CRT lots 4 et 5

ATTENTION :

Toute clause portée dans les conditions générales de vente des candidats, dans leurs tarifs ou dans toute autre documentation contraire aux dispositions des pièces contractuelles du marché est réputée non écrite et ne pouvant s'appliquer au présent marché.

Dans le cas où la sous-traitance est autorisée, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées à l'article R.2143-6 du code de la commande publique ;
- une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

NOTA : Lors de l'examen des candidatures, conformément aux articles R.2144-1 et R.2144-2 du code de la commande publique, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

ATTENTION :

En raison de la dématérialisation le candidat précisera obligatoirement la(les) adresse(s) courriel (E-mail) où seront adressées les lettres de notification, lettres relatives aux offres ou candidatures non retenues. En cas d'omission ces documents seront envoyés sur les adresses des membres de la société dont le pouvoir adjudicateur peut disposer et aux risques et périls du candidat défaillant.

5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

ATTENTION : La remise des offres devra être effectuée de manière totalement dématérialisée sur la plateforme des achats de l'Etat [PLACE] accessible à l'adresse INTERNET suivante (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de prévoir un délai d'acheminement suffisant de manière à anticiper les aléas techniques et/ou de téléchargement suffisant de l'ensemble des pièces constitutives des candidatures et des offres. Nous vous conseillons vivement de tester dans un délai suffisant, (au moins la veille de la date limite de remise des offres) vos applications de versement de fichiers. En cas de difficultés, vous pouvez nous contacter par mail (marches@listes.univ-rennes1.fr) ou par téléphone (0223236311).

5.1 DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Dans le respect des dispositions des articles R.2151-1 à R.2151-3 du code de la commande publique, la date limite de réception des candidatures et des offres est fixée au :

Jeudi 16 avril 2026 à 11H30 (heure de Paris)

ATTENTION : Les dossiers de soumission des candidats qui seraient remis, ou qui seraient parvenus après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas admis lors de la phase d'ouverture des plis et seront renvoyés non ouverts aux soumissionnaires.

5.2 REMISE DES PLIS DE MANIERE DEMATERIALISEE

Conformément aux dispositions de l'article L.2132-2 du code de la commande publique, la personne publique **impose** la transmission des offres par voie électronique suivant les dispositions ci-après.

Les modalités de réponse électronique de la présente consultation sont régies par les articles R.2132-7 à R.2132-14 du code de la commande publique et de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

ATTENTION : Les candidats sont informés que suivant l'objectif de dématérialisation et de simplification des procédures relatives à la Commande Publique, LA SIGNATURE ELECTRONIQUE EST FACULTATIVE ET N'EST PAS EXIGEE dans le cadre de la présente consultation par la personne publique.

➤ MODALITES D'ENVOIS DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE :

Les offres (fichiers) seront déposées sur la Plate-forme des achats de l'État [PLACE] accessible à l'adresse INTERNET suivante (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Dans le déroulement de la procédure, le candidat est donc lié par le présent Règlement de Consultation ainsi que par les conditions d'utilisation de la salle des marchés figurant sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Les candidats trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un « guide utilisateur entreprise » ainsi qu'un dossier d'autoformation téléchargeables qui précisent les conditions d'utilisation de la plateforme susmentionnée, et notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

- AIDE & ASSISTANCE :

- Des consultations de tests sont disponibles pour les candidats dans l'onglet : « se préparer à répondre » ;
- Guides d'utilisation et modules d'autoformation disponibles dans le menu Aide de la plateforme
- Accompagnement et Assistance technique : le service de support technique (place.support@atexo.com; demandes à opérer par tickets via la plateforme) est ouvert de 9h00 à 19h00 les jours ouvrés.

➤ DELAIS DE TRANSMISSION DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE :

La transmission des offres par voie électronique doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique avant la date limite indiquée à l'article 4-1 du présent Règlement de Consultation.

ATTENTION :

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de prévoir un délai d'acheminement (transfert finalisé pour l'ensemble des fichiers sur la plateforme ainsi que pour leur authentification par signature électronique) suffisant, de manière à anticiper les aléas techniques et/ou le temps de téléchargement suffisant de l'ensemble des pièces constitutives des candidatures et offres.

C'est en effet l'heure exacte de réception de l'offre électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur qui est prise en considération comme heure de réception. Il appartient aux candidats de s'assurer du bon acheminement de leur offre, le pouvoir adjudicateur ne saurait être tenu pour responsable de dysfonctionnements éventuels apparus lors de la transmission électronique de l'offre du candidat. Les dossiers qui seraient transmis électroniquement après la date et l'heure limites fixées à l'article 4-1 du présent Règlement de Consultation ne seront pas admis lors de la phase d'ouverture des plis.

➤ **FORMAT DES FICHIERS :**

Afin d'éviter des blocages liés aux logiciels, le format PDF est souhaité.

Le candidat est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe",
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",

Les fichiers de type bordereaux des prix unitaires à renseigner par le candidat devront en revanche conserver le format Excel.

➤ **ANTI-VIRUS :**

Les candidats s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus. En effet, conformément au décret, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Au moment de la commission d'ouverture des plis, la personne publique utilisera un antivirus. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

➤ **COPIE DE SAUVEGARDE :**

Suivant les dispositions de l'article R.2132-11 du code de la commande publique, les opérateurs économiques peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, par voie électronique, une copie de sauvegarde de ces documents avec mention complémentaire « COPIE DE SAUVEGARDE » à l'adresse mail suivante : achats@listes.univ-rennes.fr

Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai fixé sur la page de garde du présent Règlement de Consultation.

➤ **NOTIFICATION D'UNE OFFRE ELECTRONIQUE :**

La notification du marché se fait par voie électronique. Pour ce faire, les actes d'engagement originaux seront contresignés électroniquement par l'attributaire avant notification.

6. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué suivant les dispositions prévues aux articles L.2152-7, L.2152-8, R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique au moyen des critères suivants :

6.3 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

6.3.1 Valeur technique pour les lots 1, 2, et 3

➤ **Sous-critère 1 : Organisation et qualité du service - sur 20 points ;**

- Organisation de la collecte (planning, fréquences, plages horaires)
- Modalités d'intervention en cas d'urgence ou de surcroît d'activité
- Moyens humains affectés (qualification, habilitations, continuité de service)
- Moyens matériels (véhicules, bennes, conteneurs, équipements spécifiques)
- Traçabilité des prestations (bordereaux, reporting, outils numériques)

➤ **sous-critère 2 : Conformité réglementaire et sécurité - sur 10 points ;**

- Conformité aux réglementations en vigueur (Code de l'environnement, ADR, DASRI...)
- Procédures de sécurité et de prévention des risques
- Habilitations, certifications et agréments (transport, traitement)
- Gestion des incidents / accidents / non-conformités
- Formation du personnel aux risques spécifiques

- **sous-critère 3 : Suivi et accompagnement - sur 10 points ;**
 - Interlocuteur dédié / organisation du pilotage
 - Outils de suivi (bilans mensuels, indicateurs, traçabilité)
 - Réactivité et qualité de la communication
 - Accompagnement des utilisateurs (sensibilisation, consignes, supports)
 - Proposition d'amélioration continue
- **sous-critère 4 : Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (DDRSE) - sur 10 points ;**
 - Performance environnementale des filières de traitement
 - Moyens mis en place pour réduire l'empreinte carbone des prestations
 - Actions de prévention et de réduction à la source des déchets
 - Engagement en matière de responsabilité sociétale
 - Démarche de progrès, innovation et reporting RSE

Les points seront attribués au regard des réponses apportées par le candidat en annexe 1 (Cadre de Réponse Technique) du présent Règlement de Consultation.

6.3.2 Valeur technique pour les lots 4 et 5

- **sous-critère 1 : Organisation et qualité du service - sur 15 points ;**
 - Organisation générale des prestations (planning, fréquences, plages d'intervention)
 - Modalités de mise à disposition des contenants (typologie, volumes, conformité réglementaire)
 - Procédures de sécurisation lors des opérations de collecte et de chargement
 - Moyens humains affectés à l'exécution du marché (qualification, habilitations, continuité de service)
 - Gestion des situations exceptionnelles (urgence, incident, surcroît ponctuel de déchets)
- **sous-critère 2 : Conformité réglementaire et sécurité - sur 20 points ;**
 - Conformité aux réglementations applicables (Code de l'environnement, Code de la santé publique, ADR, ICPE, selon la nature des déchets)
 - Procédures de prévention des risques liés aux déchets collectés
 - Formation et habilitation du personnel affecté au marché
 - Moyens de protection collective et individuelle (EPI)
 - Modalités de gestion des incidents, accidents ou non-conformités
- **sous-critère 3 : Suivi et accompagnement - sur 10 points ;**
 - Modalités de traçabilité des déchets (bordereaux, dématérialisation, archivage)
 - Outils de suivi des volumes collectés, transportés et traités
 - Qualité, fréquence et contenu des reportings transmis au pouvoir adjudicateur
 - Organisation du pilotage du marché et désignation d'un interlocuteur dédié
 - Gestion des réclamations et démarche d'amélioration continue
- **sous-critère 4 : Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (DDRSE) - sur 5 points ;**
 - Filières de traitement et d'élimination proposées (nature, conformité, traçabilité)
 - Hiérarchisation des modes de traitement dans le respect de la réglementation
 - Optimisation des circuits de collecte et des transports
 - Performance environnementale des moyens de transport utilisés
 - Engagement en matière de responsabilité sociétale

Les points seront attribués au regard des réponses apportées par le candidat en annexe 1 (Cadre de Réponse Technique) du présent Règlement de Consultation.

6.3.3 Valeur prix pour tous les lots

50 pts au regard des Prix indiqués au BPU en annexe 1 de l'Acte d'Engagement

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix proposés au BPU (sur la base d'un DQE) est la suivante :

- Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation.

Règlement de Consultation

- Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère
- Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
- Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

6.4 MODALITES D'ATTRIBUTION :

Le marché est attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note pour l'ensemble des critères susmentionnés, sous réserve qu'il produise les pièces contractuelles dûment signées ainsi que les pièces prévues à l'article R.2143-3 du code de la commande publique, et notamment les pièces suivantes :

- L'Etat annuel des certificats reçus (NOTI2) à fournir par les candidats soumissionnant hors dispositif DUME ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;
- Une Attestation assurance Responsabilité Civile en cours de validité ;

La personne publique contactera le candidat déclarée attributaire de manière écrite, afin que celui-ci lui remette les documents demandés et pièces contractuelles dûment signées, permettant la notification du marché.

7. LITIGES

Les litiges éventuels seront réglés par les lois et règlements du droit français.

Instance chargée d'informer au sujet des procédures de recours et de l'instruction des dossiers:

Tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte- CS 44416
35000 RENNES
Tél. : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Le comité consultatif de règlement amiable ou litiges relatifs aux marchés publics peut être saisi selon les modalités fixées par le décret 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics.

Le comité consultatif compétent est constitué de médiateurs délégués régionaux, accessible sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/mediateurs-regionaux>

Coordonnées du comité consultatif régional :

CCIRA de Nantes
DREETS DES PAYS DE LA LOIRE
Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209
44042 NANTES Cedex 1
Tél : 06 60 48 98 89 Mél : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr

Les voies de recours contentieux ouvertes aux candidats sont les suivantes (liste non limitative) :

- Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ;
- Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme) ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres**, une demande écrite via **la plateforme de dématérialisation « PLACE »**.

Suite aux demandes de précisions dûment adressées, une synthèse des réponses sera adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier de consultation, par la plateforme de dématérialisation « PLACE ».

Fait à l'UNIVERSITE DE RENNES, le 16/03/2026.

Document établi par le Pôle des Achats et la Direction de l'Immobilier et de la Logistique
- Par délégation de M. le Président de l'Université de Rennes